

## Et pour l'école, vous faites comment ?

Écrit par carole

Mercredi, 13 Janvier 2010 13:21

---



Si, comme nous, vous avez décidé d'entreprendre un long périple avec votre progéniture, soyez clairs dès le départ : le congé sabbatique c'est pour vous, pas pour eux...

Et puis c'est bien connu, un ado privé de connexion internet ça tourne en rond, ça déprime et ça vous empêche de profiter pleinement de ces vacances tant méritées. La solution est simple, elle s'appelle le

### **CNED**

(Centre National d'Enseignement à Distance alias Comment Noyer l'Ennui de nos Désespérés).

### **Les formalités d'inscription :**

Elles sont relativement simples étant donné qu'en France la scolarisation dans un établissement public ou privé n'est pas obligatoire.

Vous avez juste un devoir d'éducation.

#### **1ère étape**

: vous adressez à l'académie de votre circonscription une lettre circonstanciée expliquant votre projet et sollicitez de cette haute instance l'autorisation de déscolariser votre enfant.

Prévoyez un délai d'au moins 2 mois pour obtenir leur accord (car vous tomberez forcément dans une période de congés d'au moins 15 jours).

#### **2ème étape**

: le certificat en main, vous téléchargez le dossier d'inscription du CNED et vous lui envoyez les documents demandés.

## Et pour l'école, vous faites comment ?

Écrit par carole

Mercredi, 13 Janvier 2010 13:21

---

Sachez que la scolarisation au CNED commence en octobre et se termine en juin (faut quand même pas que ça conditionne votre projet de vacances !).

Vous aurez le choix entre la classe complète gratuite (toutes les matières y compris musique et arts plastiques) ou seulement quelques modules (payant).

N'oubliez pas que si vous prenez la première option (histoire de lui faire payer ses mauvaises notes de l'année précédente), vous allez en pâtir aussi (nous verrons ça plus loin).

### **3ème étape**

: vous recevez enfin la confirmation d'inscription tant attendue, alors prêts, partez...

### **Les contraintes du CNED :**

Avant de partir pensez à vous procurer les manuels scolaires demandés en respectant scrupuleusement les consignes (fiez vous au code barre indiqué).

Sachez, à titre d'exemple, que pour une classe de 3ème générale, ces manuels vont représenter près de 20 Kg de bagages (vous pouvez toujours arracher les couvertures histoire d'alléger un peu).

Vous recevrez ensuite 2 colis du CNED, chacun pesant environ 12Kg, fin octobre et fin janvier. Ce sont les cours, les corrigés (vous pourriez en avoir besoin) et les devoirs à renvoyer.

Si vous possédez un ordinateur portable, vous aurez accès à tous ces documents sur le site du CNED, il vous suffira de trouver une imprimante pour les éditer (car il ne faut JAMAIS laisser un PC entre les mains d'un ado quand il est censé travailler).

## Et pour l'école, vous faites comment ?

Écrit par carole

Mercredi, 13 Janvier 2010 13:21

---

Vous aurez préalablement reçu le planning d'envoi des devoirs (à apprendre par coeur) vous indiquant à quelle date limite ils doivent être reçus au CNED (ne pas dépasser la date sous peine de non correction).

Il y a 12 devoirs à rendre (1 par mois) mais compte tenu des vacances scolaires vous n'aurez pas toujours 1 mois entre 2 sessions.

Nous vous conseillons fortement d'utiliser les services de la FEDEX, DHL, UPS ou assimilés qu'on trouve à peu près partout dans le monde plutôt que les services postaux aux délais aléatoires.

Il vous en coûtera entre 50 et 70\$ environ par envoi (selon le pays d'Amérique), expédition garantie en 4 jours ouvrés (prévoyez 6 jours avant la deadline).

### L'organisation sur place :

Si on se fie aux recommandations du CNED votre enfant devra consacrer entre 30 et 35H par semaine à ses leçons et devoirs.

Toutefois, étant entendu que :

1. votre enfant est largement plus intelligent que la moyenne,
2. votre approche pédagogique ferait pâlir d'envie tous les professeurs patentés,
3. votre enfant ne sera plus autorisé à écouter son IPOD pendant les cours de maths (soyez vigilents tout de même, ils sont rusés),
4. votre enfant ne passera plus 3H à raconter à son voisin les derniers épisodes de Lost (c'est pas qu'il les regarde plus, c'est qu'il a plus de voisins),
5. vous ne perdrez pas de temps à faire l'appel

En toute logique, une quinzaine d'heures par semaine (voire moins) devrait suffire à condition que vous ne cédiez pas à ses revendications de glandouille sous prétexte que ses anciens camarades sont (encore) en vacances. Ne lui accordez que 3 jours de repos : son anniversaire, Noël et jour de l'an. Quant à vous, comme tout professeur de collège qui se respecte, vous aurez bien sûr droit à quelques congés maladie en cas de besoin.

En ce qui concerne les contrôles, il est vivement conseillé à l'enfant de se débrouiller seul dans

## Et pour l'école, vous faites comment ?

Écrit par carole

Mercredi, 13 Janvier 2010 13:21

---

le temps imparti.

Connaissant votre aversion légitime pour les dictats du corps enseignant, vous ne résisterez pas à l'envie de le guider dans cette épreuve (sans faire à sa place bien sûr il pourrait vous en vouloir en cas de mauvaise note) car une chose est sûre : ce n'est pas lui qui ne comprend rien, c'est la question qui est mal posée.

Mais cela ne vous amusera qu'un temps car vous serez vite rattrapé par vos occupations prioritaires : la pêche, la mise à jour de votre site et j'en passe.

Les corrections des professeurs vous parviendront au fil de l'eau, selon un calendrier connu d'eux seuls. N'oubliez pas de vous faire un petit fichier excel avec toutes les notes obtenues histoire qu'ils vous fassent pas carotte au moment du bulletin.

### **Conseil important :**

Vous devrez obligatoirement avoir une adresse postale en France pour les échanges avec le CNED. Domiciliez votre enfant chez une belle soeur compatissante; avec un peu de chance (et s'il a une bonne moyenne) elle y prendra goût et l'adoptera à votre retour.

Veillez aussi à ce qu'elle dispose d'un scanner (à son boulot, ça l'occupera toujours un peu) pour vous renvoyer les copies corrigées.

### **PRECISIONS COMPLEMENTAIRES INDISPENSABLES SI VOTRE ENFANT EST EN 3ème :**

□

Pour tout ce qui concerne le Brevet des Collèges, l'attestation de sécurité routière et l'inscription au lycée vous devrez faire preuve d'esprit d'initiative, d'une large autonomie et vous armer de patience : le CNED ne s'occupe de rien.

Il vous invitera à vous connecter sur le site de l'académie, ce que vous ferez en toute confiance (faites gaffe aux dates limites). Mais de là où vous serez vous aurez complètement oublié les petites tracasseries administratives qui faisaient auparavant votre quotidien.

*Exemple :*

Académie de Versailles (c'est pas la Corse du Sud non plus !).

les liens pour l'inscription au brevet ne fonctionnent pas, il vous en coûtera donc un mail (après 2H de recherches pour trouver un responsable) et une semaine d'attente (date limite 8 janvier).

## Et pour l'école, vous faites comment ?

Écrit par carole

Mercredi, 13 Janvier 2010 13:21

---

Le dossier d'inscription au lycée n'est toujours pas disponible (date limite inconnue) et en janvier 2010 vous trouvez sur le site tous les renseignements utiles à la rentrée ... 2008 - 2009.

Quant à l'ASSR trouvez leur site et écrivez leur directement, ils sont plutôt arrangeants.

Voilà vous savez tout, ou presque, alors bon courage et n'oubliez pas le programme :  
**rigueur et fermeté (pour lui), plage et soleil (pour vous)**

.